

## Concours ESCAPADE FONDÛ! de EMMI CANADA

---

LE **CONCOURS ESCAPADE FONDÛ!** (LE « CONCOURS ») SE DÉROULERA UNIQUEMENT AU CANADA, ET SERA INTERPRÉTÉ ET ÉVALUÉ SELON LES LOIS CANADIENNES ET PROVINCIALES QUI S'APPLIQUENT. AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE. LES PARTICIPANTS DOIVENT ÊTRE ÂGÉS DE 18 ANS OU PLUS AU MOMENT DE LEUR PARTICIPATION. LE CONCOURS EST NUL EN TOTALITÉ OU EN PARTIE LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT. EN S'INSCRIVANT AU CONCOURS, LES PARTICIPANTS ACCEPTENT DE SE CONFORMER AU PRÉSENT RÈGLEMENT (LE « RÈGLEMENT DU CONCOURS »).

**1. ADMISSIBILITÉ.** Pour être admissible à ce Concours, le participant doit :

- (a) être un résident autorisé du Canada, c'est-à-dire être un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada, ou tout individu qui est un résident temporaire du Canada pendant la période du Concours;
- (b) avoir atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence au moment de sa participation;
- (c) s'inscrire (voir ci-dessous) conformément aux directives et restrictions relatives à l'inscription; et
- (d) répondre correctement à une question règlementaire d'arithmétique et accepter de se conformer et d'être assujetti au règlement du concours.

Ne sont pas admissibles au Concours : les employés de Emmi Canada inc. (le « Commanditaire ») et de ses sociétés affiliées, filiales, sociétés mères et agences de publicité/promotion, ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.

Le Commanditaire se réserve le droit d'exiger à tout moment que le participant présente une preuve d'identité et/ou d'admissibilité pour réclamer son prix, sans quoi il pourrait être disqualifié, à la seule discrétion du Commanditaire. Tous les renseignements personnels et autres renseignements exigés par le Commanditaire et fournis par les participants dans le cadre du Concours doivent être vrais, complets et exacts, et ne doivent en aucune façon être trompeurs. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout participant qui i) à n'importe quelle étape, fournirait des détails et/ou des renseignements personnels mensongers, incomplets, inexacts ou trompeurs; ou ii) qui ne se conformerait pas entièrement au règlement du Concours.

**2. PÉRIODE DU CONCOURS.**

Le Concours commence **le 17 octobre 2016 à 9 h**, heure normale de l'Est (HNE), et se termine le **16 décembre 2016 à 23h59** heure normale de l'Est (HNE) (la « Période du concours »). Après cette date, le Concours sera terminé et aucune nouvelle inscription ne sera acceptée.

### 3. COMMENT PARTICIPER.

- (a) **AUCUN ACHAT NÉCESSAIRE.** Participez selon la méthode décrite ci-dessous. Les participations soumises par toute autre méthode ne seront pas acceptées.
- (i) Pour participer au Concours, rendez-vous sur le site web de Emmi Fondü Canada au <https://www.emmifondu.ca> (Le « site web du Commanditaire ») et repérez la section concours <https://www.emmifondu.ca/concours> (la « section concours »);
- (ii) Remplissez le formulaire d'inscription disponible sur le site du Commanditaire dans la section concours (le « Formulaire ») en y inscrivant votre prénom, nom, adresse courriel, adresse postale complète et la réponse exacte à la question d'habileté mathématique. Confirmez que vous avez lu et accepté les conditions du règlement de participation du Concours en cochant la case à cet effet et cliquez sur « Participer » et vous obtiendrez ainsi une participation au concours (une « participation »);
- (iii) Pour augmenter vos chances de gagner, il vous est possible de publier publiquement, sur la page Facebook d'Emmi Fondü Canada <https://www.facebook.com/emmifonducanada/> (la « page Facebook du Commanditaire ») un (1) même Internet, disponible dans la section concours du site web du Commanditaire, avec une inscription originale que vous aurez rédigée pour décrire l'action illustrée sur l'image fournie par le Commanditaire (le « Même »). Cette publication vous vaudra deux (2) chances supplémentaires. Cette opportunité d'augmenter vos chances de gagner vous sera présentée uniquement suite à votre inscription initiale au Concours.
- (iv) Toutes les participations doivent être conformes au Règlement et aux directives et restrictions prévues ci-après.

#### **Directives et restrictions pour la participation et les chances supplémentaires**

- Toutes les questions obligatoires du Formulaire doivent être dument remplies avec des informations claires et véridiques;
- Le Formulaire doit être correctement soumis via le bouton cliquable sur le site web du Commanditaire, après quoi un message de confirmation s'affichera.
- Le Même doit contenir entre 10 et 50 caractères;
- Le Même ne doit pas contenir de référence à des renseignements personnels (sur autrui), tels que le nom ou tout renseignement susceptible d'être utilisé pour identifier ou localiser une autre personne ou qui pourrait autrement être considéré comme une intrusion dans la vie privée d'une autre personne;
- Le Même ne doit pas contenir de propos faux, trompeurs, nuisibles ou exagérés à l'égard du Commanditaire, de ses sociétés affiliées ou de leurs produits, ou à l'égard de ses concurrents et de leurs produits;

- Le contenu du Mème ne doit ni violer ni enfreindre les droits d'autrui, y compris, mais sans s'y limiter, les droits relatifs à la vie privée, à la publicité et à la propriété intellectuelle, ni constituer une violation du droit d'auteur ou de tout autre droit statutaire ou en Common Law des tiers;
  - Le Mème ne doit pas contenir de noms de marque ou de marques de commerce sauf celles dont le Commanditaire est propriétaire et pour lesquelles le participant possède une licence restreinte aux fins de leur utilisation dans son Commentaire;
  - Le Mème ne doit contenir aucun matériel inapproprié, tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule discrétion, y compris sans s'y limiter, tout contenu harcelant, menaçant, diffamatoire, calomnieux, dégradant, raciste, abusif, haineux, violent, obscène ou discriminatoire;
  - Sans limite ni réserve, le Mème ne doit ni contenir, ni décrire, ni discuter de, ni faire référence à aucun des éléments suivants :
    - Plaintes relatives aux produits du Commanditaire ou propos encourageant un emploi non approprié des produits du Commanditaire;
    - Promotion d'un produit ou d'un dispositif d'une tierce marque;
    - Tout contenu de nature politique ou toute propagande;
    - Tout contenu qui enfreint aux valeurs de Emmi Canada;
    - Divulgence de secrets commerciaux ou d'information confidentielle, privée ou privilégiée propre à Emmi Canada, à l'une de ses filiales ou à toute tierce partie, y compris, l'information à propos de la structure interne de la compagnie (y compris les organigrammes et les relations hiérarchiques);
    - Courriels indésirables, pourriels, chaînes de lettres, pyramides, etc.;
    - Contenu qui tente d'usurper la personnalité du Commanditaire, de l'un de ses employés ou de tout autre membre de la communauté.
- (b) Limite d'une (1) participation par personne par semaine, pour un maximum de neuf (9) participations durant la Période du concours, et de deux (2) chances supplémentaires obtenues lors de la publication d'un Mème durant la Période du concours. Une personne ne peut participer avec plus d'une adresse courriel ou d'un compte Facebook durant la Période du concours si elle en détient plusieurs. En cas de participations multiples, seule la première participation admissible sera prise en considération. Le Commanditaire se réserve toutefois le droit de disqualifier une personne et d'annuler toutes ses participations.
- (c) L'horloge de la base de données du Commanditaire du Concours servira de chronomètre officiel pour le Concours.
- (d) Les participations doivent être reçues au plus tard à la fin de la Période du concours. Seront déclarées nulles toutes les participations arrivées en retard, illisibles, incomplètes, endommagées, irrégulières, mutilées, falsifiées, brouillées ou reproduites mécaniquement ou électroniquement. Aucune correspondance ou communication ne sera échangée avec les participants dans le cadre du Concours, à moins qu'ils aient été sélectionnés pour recevoir le Prix décerné dans le cadre du Concours ou à la discrétion du Commanditaire.
- (e) Les participations reçues en ligne seront présumées avoir été soumises par le détenteur autorisé du compte de courrier électronique inscrit dans le Formulaire rempli par le

participant. Pour les besoins des présentes, le « détenteur autorisé » du compte de courrier électronique est défini comme la personne physique ayant droit au compte de courrier électronique tel que fourni par un fournisseur d'accès Internet ou toute autre organisation ayant la responsabilité d'affecter des adresses courriel pour le domaine associé à l'adresse courriel que vous nous donnez. Sur demande, chaque participant sélectionné comme gagnant potentiel pourrait être appelé à présenter au Commanditaire une preuve d'identité et la preuve qu'il est le détenteur autorisé du compte de courrier électronique associé à l'inscription gagnante.

#### **4. PRIX.**

Un (1) prix sous forme d'une escapade gastronomique de deux (2) jours pour deux (2) personnes à Mont-Tremblant (Québec) est offert, d'une valeur approximative de 4 000 \$ CA. Le prix est constitué de :

- (a) Lorsque la distance l'exige, le tout établi à la discrétion du Commanditaire, le vol aller-retour entre l'aéroport international le plus près de la résidence du Gagnant et Montréal en classe économique, ainsi que les transferts de Montréal à Mont-Tremblant. Si la distance ne nécessite pas un transport en avion, le Commanditaire offrira un transport de son choix, notamment en train, en voiture ou autrement;
- (b) Une (1) nuitée en occupation double dans un hôtel de Mont-Tremblant, 4 étoiles, chambre standard, au choix du Commanditaire;
- (c) Un repas gastronomique de fondue à Tremblant dans un emplacement au choix du Commanditaire;
- (d) Un tour d'hélicoptère d'une durée maximale de 2 heures;
- (e) Quatre cents dollars (400 \$) en argent de poche.

Les conditions suivantes s'appliquent au prix :

- (a) Tout frais et dépense autres que ceux mentionnés ci-dessus sont la responsabilité du Gagnant et de son invité, notamment, les frais de transport aller-retour de la résidence à l'aéroport de départ (si applicable), les assurances personnelles, les repas, les breuvages, les taxes et pourboires non inclus, les dépenses personnelles, les frais de passeport ou autre document de voyage requis, selon le cas;
- (b) L'escapade devra être effectuée au moment déterminé par le Commanditaire entre le 22 janvier et le 5 février 2017. La date précise de l'escapade sera confirmée au Gagnant dans les meilleurs délais suite à sa nomination mais au plus tard le 8 janvier 2017. Les arrangements devront être effectués par le Gagnant avec le Commanditaire dans les délais prévus par le Commanditaire. Le Gagnant doit donner au Commanditaire le nom apparaissant sur son passeport, le cas échéant, ainsi que le nom et adresse de la personne qui l'accompagne. Une fois les réservations faites, aucune modification ne sera acceptée;
- (c) Aucune responsabilité ne sera assumée par le Commanditaire pour toute annulation,

tout retard ou toute composante du prix suspendue ou reportée, pour quelque raison que ce soit;

- (d) Le Gagnant et la personne qui l'accompagne doivent voyager ensemble;
- (e) Si une portion de l'escapade n'est pas utilisée, toute telle portion sera annulée et aucune compensation ne sera donnée au Gagnant ou à la personne qui l'accompagne;
- (f) Si le coût réel du prix est d'une valeur inférieure à 4 000 \$ CA, aucune compensation ne sera donnée au gagnant ou à la personne qui l'accompagne. La valeur approximative du prix a été établie en fonction d'un vol au départ de Toronto;
- (g) La personne qui accompagne le Gagnant devra avoir atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence et devra aussi signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (le « formulaire de déclaration») comme stipulé au paragraphe 5 pour prendre part à l'escapade;
- (h) Le Gagnant et la personne qui l'accompagne devront accepter d'apparaître dans une vidéo récapitulative de l'événement tournée sur place. À cet effet, ils devront participer au tournage de quelques séquences lors de leur escapade. Une clause à cet effet sera incluse au formulaire de déclaration.
- (i) Le Prix doit être accepté tel quel et ne peut être transféré, cédé, remplacé ou remboursé en espèce, sauf à la seule discrétion du Commanditaire. Si le Prix ne peut être décerné pour quelque raison que ce soit, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de le remplacer par un Prix d'une valeur égale ou supérieure.
- (j) Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité envers la santé et l'intégrité physique du Gagnant et de son invité lors du déroulement du Prix et à l'égard de blessures, malaises ou tout autre inconfort pouvant en résulter.

## 5. SÉLECTION DU GAGNANT.

Un (1) participant admissible sera sélectionné comme Gagnant potentiel le **19 décembre 2016** :

- (a) Le **19 décembre 2016**, vers 10 h, un tirage au sort (le « Tirage ») aura lieu au bureau de l'agence responsable de l'administration du concours à **Montréal, Québec** pour sélectionner un (1) participant parmi toutes les participations admissibles reçues durant la Période du concours. Les chances d'être sélectionné comme Gagnant potentiel dépendent du nombre de participations admissibles reçues par le Commanditaire durant la Période du concours et le nombre de participations soumises par le participant.
- (b) **LE PARTICIPANT SÉLECTIONNÉ SERA AVISÉ AU PLUS TARD DANS LES DEUX (2) JOURS OUVRABLES SUIVANT LE TIRAGE, ET DEVRA RÉPONDRE DANS LES CINQ (5) JOURS SUIVANT LA NOTIFICATION.** Le participant sélectionné sera contacté par courriel à l'adresse de courrier électronique inscrite dans le Formulaire qu'il aura rempli, dans les deux (2) jours ouvrables suivant le Tirage (le « Courriel »). Le Gagnant sélectionné sera seul responsable de vérifier la réception du Courriel via son compte de messagerie électronique. Une fois le Courriel reçu, le participant sélectionné devra répondre celui-ci, et sa réponse devra être reçue par le Commanditaire dans les **CINQ (5) JOURS**

**OUVRABLES.** Le participant sélectionné devra par la suite répondre à un second Courriel auquel sera joint le présent règlement de participation en et le formulaire de déclaration à l'effet qu'il a respecté toutes les conditions prévues au présent règlement, lequel devra être complété et signé par le Gagnant et son invité. Cette réponse devra être fournie dans les trois (3) jours ouvrables. Si le participant sélectionné ne répond pas conformément au Règlement, s'il ne respecte pas le Règlement officiel du concours ou s'il se retire volontairement du Concours, il sera disqualifié et ne recevra pas le Prix. Si le temps le permet, un autre participant pourrait alors être sélectionné, à la seule discrétion du Commanditaire, et la sélection se poursuivra jusqu'à ce qu'un participant satisfasse aux conditions établies dans les présentes. Le Commanditaire ne sera pas tenu responsable des contretemps, quels qu'ils soient, qui pourraient entraver l'acheminement de la Notification au Gagnant ou de la réponse du Gagnant au Commanditaire.

(c) Dans un délai de cinq (5) jours suivant la réception du formulaire de déclaration dûment signé, le Gagnant recevra un courriel l'information des modalités de prise de possession de son prix.

- 6. DÉCHARGE.** En participant au concours, les participants (i) libèrent le Commanditaire et Facebook, ainsi que leurs sociétés mères, leurs filiales et/ou sociétés affiliées et leurs employés, directeurs, fournisseurs, agents, commanditaires, administrateurs, titulaires de licences et représentants, ainsi que leurs agences de publicité, de promotion et d'achat de médias (collectivement, les « Renonciataires ») de toute responsabilité relativement aux pertes, aux blessures, aux dommages, aux coûts ou aux dépenses résultant de leur participation au Concours, de leur participation à toute activité liée au Concours ou de l'acceptation, de l'utilisation ou d'une mauvaise utilisation du Prix, y compris, mais sans s'y limiter, les coûts, les blessures, les pertes liées à des blessures personnelles, la mort, ou les dommages causés aux biens tout comme leur perte ou leur destruction, les droits de publicité et de protection des renseignements personnels, la diffamation ou la fausse représentation, ou de toute autre réclamation présentée par une tierce partie; (ii) acceptent de libérer les Renonciataires, sans aucune limitation, de toute réclamation liée au Concours faite par des tierces parties; et (iii) accordent au Commanditaire, le droit illimité, à sa seule discrétion, de produire, de reproduire, de publier, de convertir, de diffuser, de communiquer par un moyen de télécommunication, d'afficher, de distribuer, de traduire, d'adapter et d'utiliser ou de réutiliser leur Commentaire ainsi que leurs nom, photographie, image, voix et biographie dans les médias connus aujourd'hui ou conçus dans le futur, en lien avec le présent Concours et la marque Emmi, et dans le cadre de leur promotion et de leur exploitation.
- 7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ – FOURNISSEUR DE PRIX :** Le participant sélectionné pour le prix reconnaît qu'à compter de la remise du prix, les obligations liées à celui-ci deviennent la responsabilité des fournisseurs de biens et services relatifs au prix.
- 8. AFFRANCHISSEMENT DES DROITS.** En publiant le Mème sur la Page Facebook du Commanditaire dans le cadre du Concours, les participants conservent tous les droits, titres et intérêts (notamment le droit d'auteur) relatifs au texte apparaissant sur Mème ( le « Texte ») et octroient au Commanditaire une licence à l'échelle mondiale, gratuite, irrévocable et exclusive l'autorisant à copier, utiliser, modifier, reproduire, afficher, adapter et transmettre le Texte pour l'emploi dans n'importe quel média déjà connu ou futur, à perpétuité à compter de la date d'inscription, y compris, mais sans s'y limiter, en lien avec l'administration, la promotion et l'exploitation du Concours et de la marque Emmi Fondü . Par la présente, le participant confirme

que le contenu du Texte est original, que le participant en est le seul et unique auteur et qu'aucune tierce partie n'a pris part à la création du Texte ou d'une partie du Texte en tant qu'auteur, coauteur, photographe ou autre. Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité à l'égard de toute réclamation pour contrefaçon concernant le droit d'auteur, le droit à la vie privée et/ou le droit à la personnalité, laquelle responsabilité est assumée par le participant. De plus, chaque participant déclare au Commanditaire que son Texte n'enfreint aucun intérêt des tiers dans le droit d'auteur, et garantit que son contenu n'est ni diffamatoire ni obscène et ne porte atteinte à aucune loi régissant le discours haineux ou à toute autre législation connexe. Le Commanditaire se réserve le droit d'exclure, à sa seule discrétion, tout Texte s'il a quelque doute que ce soit relativement aux droits des tiers, y compris, mais sans s'y limiter, le respect de la vie privée, le droit d'auteur, le droit de la personnalité, le caractère diffamatoire ou obscène ou la présence d'éléments de discours haineux.

- 9. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.** Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité pour les inscriptions, inscriptions ou courriels perdus, retardés, inintelligibles/illisibles, altérés, endommagés, mal acheminés ou incomplets, ni pour les défaillances des ordinateurs, services en ligne, logiciels, téléphones, services de données mobiles ou du matériel informatique, ni pour les défauts techniques qui pourraient se produire, y compris, mais sans s'y limiter, les défaillances qui pourraient affecter la transmission ou la non-transmission d'une inscription. Le Commanditaire n'est pas responsable de l'information incorrecte ou inexacte, qu'elle soit causée par l'utilisateur du site Web ou par le matériel ou le programme utilisés pendant le Concours ou y étant associés, ou de toute erreur technique ou humaine qui pourrait se produire dans l'administration du Concours. Le Commanditaire n'est pas responsable des erreurs, des omissions, des interruptions, des suppressions, des défaillances, des délais de traitement ou de transmission, des bris de lignes de communication, des vols, des destructions, des altérations des participations ni de l'accès non autorisé à celles-ci. Le Commanditaire n'est pas responsable des problèmes, des défaillances ou des défauts techniques de tout ce qui suit : réseau, lignes téléphoniques, système informatique en ligne (ordinateur ou portable), serveurs, fournisseurs de services, matériel informatique ou logiciel causés par un problème technique ou autre. Le Commanditaire n'est pas non plus responsable des problèmes, défaillances ou défauts techniques relativement aux courriels, lecteurs ou navigateurs, en raison de problèmes techniques ou de congestion du réseau Internet, sur un site Web, ou en raison d'un des précédents. Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité pour les dommages subis par le participant, par le portable ou par l'ordinateur du participant suite à la participation au Concours ou au téléchargement de documents liés au Concours. Le participant assume la responsabilité des préjudices causés ou allégués suite à sa participation au Concours ou en conséquence de son acceptation, sa possession ou son utilisation d'un Prix ou du défaut de recevoir un Prix. Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité au cas où le Concours ne pourrait être tenu de la manière planifiée, pour quelque raison que ce soit, y compris pour des motifs indépendants de la volonté du Commanditaire, comme l'infection par un virus ou un bogue informatique, l'altération, une intervention non autorisée, la fraude, des pannes techniques ou la corruption de l'administration, de la sécurité, de l'équité, de l'intégrité ou de la tenue appropriée du Concours ou de la page Facebook.
- 10. CONDUITE.** En s'inscrivant au Concours, chaque participant accepte de se conformer au Règlement du Concours, qui sera affiché sur la page Facebook du Commanditaire et le Site Web du Commanditaire et sera directement lié au message du Concours. Chaque participant accepte également de se conformer aux décisions du Commanditaire, qui seront finales et sans appel, sous réserve de toute décision de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec*,

touchant toute question relevant de sa compétence. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout participant qui : (a) enfreint le Règlement du concours; (b) compromet ou tente de compromettre le processus de participation ou nuit ou tente de nuire au déroulement du Concours ou à la page Facebook du Commanditaire; (c) déroge aux conditions de service, aux conditions d'utilisation et/ou aux Règlements généraux ou lignes directrices de toute propriété ou de tout service en ligne de Emmi Canada; et/ou (d) agit de manière inconvenante ou perturbatrice, y compris mais sans s'y limiter, l'usage de plusieurs noms, identités ou comptes Facebook et/ou le recours à tout programme automatique qui génère des participations par script, macro, robotique ou tout autre moyen automatisé dans le but de participer au Concours ou d'en perturber le déroulement, ou qui tente d'importuner, d'injurier, de menacer ou de harceler toute autre personne. AVIS : TOUTE TENTATIVE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT LE SITE WEB DU COMMANDITAIRE, LA PAGE FACEBOOK DU COMMANDITAIRE OU TOUT SITE CONNEXE, OU DE MINER LE DÉROULEMENT LÉGITIME DU CONCOURS CONTREVIENT AUX LOIS CRIMINELLES ET CIVILES. DANS UN TEL CAS, LE COMMANDITAIRE DU CONCOURS SE RÉSERVE LE DROIT DE POURSUIVRE LA PERSONNE FAUTIVE POUR DOMMAGES-INTÉRÊTS, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA POURSUITE CRIMINELLE.

#### **11. CONFIDENTIALITÉ / UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.**

- (a) Ce Concours n'est d'aucune façon commandité, endossé ou géré par Facebook, pas plus qu'il n'y est associé. Vous comprenez que l'information que vous fournissez, vous la fournissez à Emmi Canada et non à Facebook.
- (b) En participant au Concours, le participant : (i) accorde au Commanditaire le droit d'utiliser ses nom, adresse postale, âge, numéro de téléphone et adresse électronique (les « Renseignements personnels »), aux fins de l'administration du Concours; y compris, mais sans s'y limiter, pour contacter le Gagnant et annoncer son nom; (ii) accorde au Commanditaire le droit d'utiliser ses Renseignements personnels à des fins publicitaires et promotionnelles liées à la marque Emmi et au Concours, dans tous les médias connus aujourd'hui ou conçus dans le futur, sans autre compensation, sauf là où la loi l'interdit, ainsi que son image et sa voix aux fins de la vidéo promotionnelle du Commanditaire dans le cadre de l'escapade s'il est déclaré gagnant; et (iii) reconnaît et accepte que le Commanditaire pourrait divulguer ses Renseignements personnels à ses tiers agents et fournisseurs de services dans le cadre des activités énumérées ci-dessus aux rubriques (i) et (ii).
- (c) Le Commanditaire utilisera les Renseignements personnels soumis dans le cadre de ce Concours uniquement aux fins précisées, et les protégera conformément à la Politique de confidentialité de Emmi Group. qui peut être consultée à l'adresse suivante : <https://ca.emmi.com/fr/disclaimer/>.

#### **12. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.** Le Commanditaire et/ou ses filiales détiennent tous les droits de propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les marques de commerce, les appellations commerciales, les logos, les maquettes, le matériel promotionnel, les pages Internet, le code source, les dessins, les illustrations, les slogans et les représentations. Tous droits réservés. La reproduction ou l'utilisation non autorisée de tout matériel protégé par des



droits d'auteur ou de toute propriété intellectuelle sans le consentement écrit et exprès de son propriétaire est strictement interdite. Emmi est une marque de commerce de Emmi AG, utilisée sous licence.

- 13. ANNULATION DU CONCOURS.** Le Commanditaire du Concours peut, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, et à sa seule discrétion, mettre fin à ce Concours, en tout ou en partie, ou encore le suspendre ou le modifier ou en modifier le Règlement, de quelque façon que ce soit, à tout moment, pour n'importe quel motif et sans préavis. Le Commanditaire se réserve également le droit d'annuler, modifier ou suspendre tout ou partie de ce Concours si Facebook modifie ses règles ou lignes directrices au cours du Concours de façon à interférer avec la conduite du Concours telle que décrite au présent Règlement.
- 14. FIN DE LA PARTICIPATION AU CONCOURS.** Dans l'éventualité où le système informatique n'était pas en mesure d'enregistrer toutes les participations, et ce, pour quelque raison que ce soit, ou si la participation au Concours devait prendre fin en totalité ou en partie avant la fin de la Période du concours, le Commanditaire pourra, à sa seule discrétion effectuer le tirage parmi les participations dûment enregistrées et reçues ou, le cas échéant, jusqu'à la date de l'événement ayant mis fin à la participation au Concours.
- 15. LA LOI.** La présente constitue le Règlement officiel du Concours. Ce Concours est soumis à toutes les lois fédérales et provinciales et à tous les règlements municipaux applicables. Le Règlement du concours peut être modifié sans préavis pour le rendre conforme aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux qui s'appliquent, ou aux politiques de toute autre entité qui a compétence sur le Commanditaire. Tout problème ou toute question concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation ou l'application du présent Règlement ou les droits et obligations qui gèrent la relation entre les participants et le Commanditaire dans le cadre de ce Concours sont régis et doivent être interprétés en vertu des lois en vigueur dans la province du Québec, y compris les dispositions de nature procédurale, sans tenir compte de toute autre loi ou provision légale qui pourrait exiger l'application des lois d'une autre juridiction.
- 16. DIVERGENCE ÉVENTUELLE.** Dans l'éventualité où l'on noterait une divergence ou une incohérence entre les modalités énoncées dans le présent Règlement officiel et d'autres documents ayant trait au Concours, y compris, mais sans s'y limiter, le formulaire de participation au concours ou les annonces au point de vente, télévisées, imprimées ou en ligne, les modalités énoncées dans le présent Règlement prévaudront : ce sont elles qui serviront à l'interprétation des modalités du Concours.
- 17. DIFFÉREND.** Pour les résidents du Québec, Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
- 18. DIVISIBILITÉ DES PARAGRAPHES.** Si un paragraphe de ce règlement est déclaré ou jugé illégal, inexécutable ou nul par une cour compétente, alors ce paragraphe sera considéré comme étant nul, mais tous les autres paragraphes qui ne sont pas touchés seront appliqués dans les limites permises par la loi.
- 19. LANGUE.** En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent règlement, la version française prévaudra.

